

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-01-28/06

Nombre de conseillers en exercice 24
Quorum 13
Présents 19
Votants 21

Le vingt-huit janvier deux-mille vingt-six, à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Nicolas TRICCA, Étienne FLEURY, Sylvie BROYER, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, David ZÉRATHE, Magali BACLE, Stéphane PITOUT, Laurence CHIRAT, Mélanie BRENIER, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE.
Absents excusés	Frédéric LOGEZ, Véronique AVENAS, Brice DEVIF.
Pouvoirs	Marie-Pierre DUPRÉ-LA-TOUR donne à Gérard MAGNET, Sylviane LAFONT donne pouvoir à Nicolas TRICCA.
Secrétaire	Gérard MAGNET

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Bernard CHATAIN, Conseiller délégué aux Finances expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, D.2312-3, R.2313-8 et L.5217-10-4,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et notamment son article 107,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

Vu la délibération n°2023-11-08/04 en date du 08 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Considérant qu'au sein des communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

Considérant que ce rapport donne ensuite lieu à un Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026 joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le



ID : 069-216901769-20260128-DE20260128_06-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Gérard MAGNET,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 22/01/2026

Dépôt en Préfecture le - 2 FEV. 2026

Publication le - 2 FEV. 2026

Arnaud SAVOIE,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.